



## BOURSE DE RECHERCHE ALDO DEL COL 2026

### DESCRIPTION

Afin d'honorer l'héritage et la mémoire du cofondateur de Myélome Canada, la Bourse de recherche Aldo Del Col soutient des projets de recherche canadiens priorités par les patients visant à combler des lacunes importantes en matière de connaissances sur le diagnostic, le traitement et les soins liés au myélome multiple et/ou aux troubles plasmocytaires connexes. Ces lacunes ont été identifiées dans le cadre du Partenariat pour l'établissement des priorités en recherche (PEP) sur le myélome.

Le PEP sur le myélome est un projet de collaboration entre le Réseau de santé Horizon, l'Unité de soutien SRAP des Maritimes (USSM) et Myélome Canada, et a été mené conformément aux pratiques établies par l'Alliance James Lind. [Cliquez ici](#) pour lire la publication : *The future of myeloma research in Canada and beyond: results of a James Lind Alliance priority setting partnership* (en anglais).

### Exigences relatives aux projets de recherche

Les propositions de recherche doivent décrire des projets d'une durée de 1 ou 2 ans et satisfaire aux critères suivants :

- répondre à une ou plusieurs des Dix priorités canadiennes en recherche sur le myélome, telles que déterminées par le PEP sur le myélome. [Cliquez ici pour consulter les Dix priorités canadiennes en recherche sur le myélome](#);
- s'aligner sur un ou plusieurs des principes de la recherche financée par Myélome Canada, en démontrant un impact clair et direct dans au moins l'un des domaines suivants :
  - améliorer la qualité de vie et/ou la survie des personnes atteints d'un myélome;
  - accroître l'accès des patients à de nouvelles thérapies pour le myélome, à de nouvelles combinaisons thérapeutiques ou à de meilleures modalités d'administration des traitements;
  - améliorer la prestation des soins en myélome, notamment les systèmes, les processus ou les modèles de soins.

Les projets de recherche financés devraient viser à avoir un impact pour les personnes vivant avec le myélome partout au Canada. Bien que certains projets puissent être menés à l'échelle régionale, les retombées anticipées doivent être applicables à la communauté régionale, provinciale ou nationale.

La participation significative de patients à la planification, à l'élaboration et/ou à la mise en œuvre des projets de recherche est considérée comme un atout. Toutes les propositions de recherche sont évaluées par un Comité indépendant d'examen de la recherche (CIER).

### ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

Le chercheur principal peut être à n'importe quel stade de sa carrière et doit être affilié à une université, un hôpital, un centre de cancérologie ou un institut de recherche au Canada. Les projets soumis peuvent inclure des collaborations avec des chercheurs à l'étranger ; toutefois, les fonds accordés ne peuvent pas être utilisés pour financer des activités de recherche menées à l'extérieur du Canada.

### BOURSES

En fonction du nombre et de la qualité des demandes, Myélome Canada prévoit allouer 300 000 \$ CA à ce concours de bourse, avec un montant supplémentaire potentiellement disponible grâce à des partenariats de cofinancement. Toutes les bourses de recherche sont d'un montant de 150 000 \$ CA.

Le CIER considérera l'octroi de bourses dans chacune des catégories suivantes:

- accélérer le développement de thérapies cellulaires novatrices ou d'immunothérapies prêtes à l'emploi.



- faire progresser l'évaluation et la surveillance de la maladie fondées sur des biomarqueurs, afin d'améliorer la détection précoce et non invasive des rechutes et/ou de permettre la personnalisation de la durée, de la séquence ou de l'interruption des traitements.
- faire progresser la mise en œuvre nationale de tests de maladie résiduelle mesurable à haute sensibilité ( $10^{-6}$ ) grâce à des collaborations multicentriques, incluant:
  - l'harmonisation des protocoles;
  - l'évaluation de la reproductibilité;
  - la comparabilité interlaboratoires;
  - et la mise en place de cadres d'assurance qualité externe.
- générer des données sur la qualité de vie et/ou des données d'économie de la santé afin de:
  - accélérer et élargir l'accès à des traitements efficaces contre le myélome;
  - appuyer les décisions de remboursement et les politiques publiques à l'aide de données probantes claires, centrées sur les patients et issues du monde réel;
  - éclairer les meilleures pratiques et les normes cliniques, et favoriser l'intégration rapide des nouvelles données dans les soins courants;
  - identifier et réduire la variabilité ou les iniquités dans les soins, notamment les disparités géographiques et démographiques en matière d'accès et de résultats;
  - améliorer la prestation des soins, y compris les modèles favorisant l'accès, la coordination, la rapidité et l'expérience des patients.

## DATES LIMITES

Les demandes seront acceptées du 16 avril au 30 juin 2026. Les décisions de financement seront communiquées aux demandeurs en octobre 2026.

## PARTENARIATS DE COFINANCEMENT À PART ÉGALES

Myélome Canada est également heureux de s'associer de nouveau à la Société de recherche sur le cancer (SRC) pour le cofinancement à part égales **d'une (1) bourse de recherche d'une durée de deux ans, d'une valeur maximale de 150 000 \$ CA.** La SRC est un organisme pancanadien, sans but lucratif, dont la mission est de financer exclusivement la recherche sur tous les types de cancer afin de prévenir, détecter et traiter cette maladie.



Société de recherche  
sur le cancer



SOCIÉTÉ DE  
LEUCÉMIE &  
LYMPHOME  
DU CANADA

Myélome Canada s'associe de nouveau à la Société de leucémie & lymphome du Canada (SLLC) pour le cofinancement à part égales **d'une (1) bourse de recherche d'une valeur maximale de 150 000 \$ CA.** La Mission de la SLLC est de trouver un remède pour la leucémie, le lymphome, le myélome, les syndromes myéodysplasiques et les néoplasmes myéoprolifératifs. Nous voulons améliorer la qualité de vie des personnes touchées et de leurs familles en finançant la recherche sur les cancers du sang et en offrant des ressources éducatives, des services et du soutien.

Myélome Canada est fier de poursuivre son partenariat avec la Fondation myélome 8849m pour le cofinancement à part égales **d'une (1) bourse de recherche d'une valeur maximale de 150 000 \$ CA,** grâce aux fonds amassés dans le cadre du [Défi Everest Challenge](#). Les demandes provenant de l'Est du Canada sont encouragées.



Défi Everest Challenge 



## VERSEMENT DES BOURSES

Les fonds accordés seront versés en fonction de la durée du projet de recherche.

- **Un an:**
  - 100 % d'ici décembre 2026, ou avant
- **Deux ans:**
  - 50 % d'ici décembre 2026, ou avant
  - 50 % d'ici décembre 2027, ou avant

Tous les bénéficiaires d'une bourse doivent accepter de communiquer une mise à jour du statut provisoire ou final de leur projet en fonction de sa durée.

- **Un an:**
  - Mise à jour du statut final d'ici octobre 2027
- **Deux ans:**
  - Mise à jour du statut provisoire d'ici septembre 2027
  - Mise à jour du statut final d'ici octobre 2028

## EXIGENCES RELATIVES À LA RECHERCHE IMPLIQUANT DES ANIMAUX

Si le projet de recherche soumis utilise des animaux (vertébrés ou céphalopodes), les chercheurs doivent appliquer les principes directeurs de remplacement, de réduction et de raffinement (les **trois R de l'expérimentation animale éthique**) du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA).

Les chercheurs doivent également s'assurer que les activités de recherche utilisant des animaux ont été préalablement approuvées par leur établissement et doivent:

- détenir un **certificat valide de Bonnes pratiques animales du CCPA**; et
- s'assurer que la recherche est entièrement conforme aux **principes fondamentaux du CCPA**;

Sans les approbations requises, les fonds accordés dans le cadre du concours de bourses pourraient être retenus.

## COÛTS / FRAIS INDIRECTS DE LA RECHERCHE

Les coûts/frais indirects de la recherche (p. ex., frais généraux communs; services et espaces de recherche, administration) ne sont pas autorisés. Les fonds accordés ne peuvent pas être utilisés pour couvrir les coûts indirects de la recherche.

## CONDITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX DEMANDES DE BOURSES

Les demandeurs de bourses doivent accepter les *Conditions générales de la communication du financement et des résultats de la recherche*.

### Conditions générales de la communication du financement et des résultats de la recherche

Le soutien à la recherche est un investissement des Canadiens touchés par le myélome. Myélome Canada cherche à démontrer le rendement des investissements des donateurs par la promotion des principaux développements et résultats de la recherche. Sur présentation d'une demande raisonnable, les bénéficiaires des bourses devront accepter:

- de fournir une mise à jour des résultats provisoires ou finaux selon le statut du projet;
- de collaborer avec Myélome Canada à des initiatives de communication publique liées au financement et aux résultats de leurs recherches;
- de diffuser les résultats de leurs recherches par le biais d'une revue médicale appropriée en libre accès ou d'une conférence; et



- de citer le soutien de Myélope Canada et de toutes les autres sources dans toutes les présentations et publications découlant de la recherche subventionnée menée pendant la période du concours de bourses.

Myélope Canada se réserve le droit de faire connaître les bénéficiaires des bourses et leurs projets de recherche sur ses sites Web et ses plateformes de médias sociaux, dans ses publications numériques et imprimées (bulletin Manchettes Myélope, Bilan de l'année, Rapport d'impact), dans ses communiqués de presse et dans toute autre annonce publique générale qu'elle pourrait faire.

## SOUMETTRE UNE DEMANDE

Les demandeurs admissibles doivent remplir et soumettre le [formulaire de demande de Bourse de recherche Aldo Del Col](#) avant la date limite. Dans le cadre du processus de demande, les demandeurs admissibles doivent:

- accepter les « Conditions générales relatives aux demandes de bourses » du concours;
- répondre de façon satisfaisante aux questions d'admissibilité de la présélection du concours de bourses; et
- fournir une déclaration d'impact (250 mots maximum) abordant l'importance et l'impact potentiel du projet de recherche;

Les composants de l'application doivent inclure, mais ne sont pas limités aux éléments suivants:

- le nom, les références, les affiliations et le rôle de tous les participants et collaborateurs participant à la recherche;
- le curriculum vitae (CV) du demandeur principal et des membres clés de l'équipe de recherche;
- une liste des publications connexes les plus importantes du demandeur et de ses contributions universitaires/scientifiques;
- une description du projet de recherche (titre, résumé, méthodes, approches, justification, contexte/importance, questions, buts/objectifs, résultats attendus, références, tableaux, figures, photos, questionnaires, etc.);
- le budget estimé (arrondi à un multiple de 100 \$ CA, incluant les taxes provinciales et fédérales), comprenant les éléments suivants:
  - le personnel de recherche (associés, assistants, techniciens, stagiaires, etc.) et la rémunération;
  - les matériaux, fournitures, équipements et services de recherche;
  - les coûts de la diffusion en libre accès (p. ex., dans une revue) et de la présentation (p. ex., lors d'une conférence) des résultats de la recherche (devraient inclure les frais de déplacement et l'hébergement jusqu'à un maximum de trois nuits);
  - les autres coûts associés à la recherche.
  - les éléments budgétaires pour lesquels les fonds accordés dans le cadre du concours de bourses seront utilisés;
  - l'échéancier et la période couverte par le budget
  - les autres bourses demandées, y compris les montants de bourses potentielles;
  - les autres financements reçus ou attribués pour la recherche.
- les lettres de soutien des collaborateurs;
- les approbations requises des établissements (p. ex., en matière d'éthique et la recherche sur les animaux, s'il y a lieu);
- une évaluation des besoins (s'il y a lieu);
- un plan de commercialisation (s'il y a lieu).



## PROCESSUS D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS DU COMITÉ INDÉPENDANT D'EXAMEN DE LA RECHERCHE (CIER)

Les décisions d'attribution des fonds par le CIER seront prises en appliquant les principes des meilleures pratiques qui comprennent un processus d'examen et de classement. L'objectif du processus d'évaluation par les pairs est de garantir une prise de décision impartiale et une transparence totale vis-à-vis des demandeurs. La qualité des propositions de recherche soumises sera évaluée par un processus en deux étapes.

### Étape 1: Évaluation individuelle des membres du CIER

- Évaluer les propositions de recherche en fonction de leur pertinence par rapport aux [dix questions de recherche prioritaires sur le myélome](#).
- Évaluer les propositions de recherche en fonction de leur pertinence par rapport aux principes de la recherche financée par Myélome Canada.
- Identifier les forces et les faiblesses des propositions de recherche.
- Les propositions de recherche seront notées sur une échelle de 0,0 (note la plus basse) à 4,9 (note la plus élevée), en fonction:
  - de la nouveauté des concepts et des approches (25 %);
  - de l'impact des résultats attendus sur le domaine du myélome (25 %);
  - de la pertinence du raisonnement et de la conception pour atteindre les résultats (10 %);
  - de la pertinence de la formation et de l'expérience de l'équipe de recherche pour obtenir des résultats (10 %);
  - de la pertinence de l'environnement de recherche pour obtenir des résultats (10 %);
  - de la faisabilité de l'échéancier (10 %); et
  - de la faisabilité du budget (10 %).
- Les demandes dont la note moyenne pondérée est inférieure à 3,5 seront rejetées.

### Étape 2: Réunion du groupe d'évaluation par les pairs du CIER

- Examiner et discuter des résultats de l'étape 1 (évaluation individuelle des membres du CIER).
- Examiner et discuter des forces et des faiblesses des propositions de recherche.
- Parvenir à un classement consensuel pour chaque demande.
- Parvenir à un consensus sur le nombre total de bourses à accorder pour la période du concours de bourses et sur les montants de financement pour chaque bourse accordée.

**Confidentialité:** Les membres du CIER ne peuvent communiquer aucune information sur les demandes actives ou sur leurs chances de succès ou d'échec aux demandeurs ou à toute personne extérieure.

**Équité:** Les membres du CIER feront preuve de professionnalisme, d'un jugement rigoureux et seront impartiaux, équilibrés et raisonnables. Les examens constructifs qui détaillent les forces et les faiblesses des demandes sont encouragés. Myélome Canada peut demander que soient retirés du processus d'évaluation par les pairs les renseignements qui sont incorrects sur le plan des faits ou les commentaires qui pourraient être interprétés comme étant incendiaires, sarcastiques, désinvoltes, arrogants ou inappropriés.

**Conflits d'intérêts:** Afin de garantir l'équité et l'objectivité des décisions du CIER, tous les membres votants du CIER sont tenus de se retirer de l'examen de leurs propres propositions ou des propositions dans lesquelles ils sont impliqués, et ne peuvent pas participer à la discussion de l'évaluation par les pairs de la ou des demandes en question.

**Transparence:** Les demandeurs au concours de bourses peuvent demander de consulter tous les documents écrits utilisés pour évaluer leur demande. Les demandes peuvent être envoyées à Gabriele Colasurdo, directeur, science et recherche chez Myélome Canada, à [gcolasurdo@myelome.ca](mailto:gcolasurdo@myelome.ca). Une liste des membres du comité ayant participé aux décisions est disponible sur demande.



## GRIEFS, PLAINTES ET COMMENTAIRES

Les processus d'examen du CIER sont basés sur des processus d'évaluation par les pairs acceptés au niveau international, et comportent donc une composante humaine intrinsèque. Les demandeurs pourraient donc ne pas être entièrement d'accord avec les opinions et les décisions du CIER.

Les demandeurs peuvent envoyer leurs questions et préoccupations par courriel à Gabriele Colasurdo à [gcolasurdo@myelome.ca](mailto:gcolasurdo@myelome.ca). Myélorome Canada examinera toutes les demandes de renseignements afin de déterminer si la décision de financement doit être révisée. Les décisions du CIER ne peuvent être révisées et annulées que dans des circonstances exceptionnelles. Les commentaires reçus peuvent être utilisés pour mettre à jour et améliorer les processus d'examen du CIER ou les communications connexes aux demandeurs.

## QUESTIONS?

Pour toute question ou information complémentaire concernant le concours de bourses, veuillez contacter Gabriele Colasurdo à [gcolasurdo@myelome.ca](mailto:gcolasurdo@myelome.ca).